



- Templiers d'aujourd'hui -



Par Tau Larménus, historien du Temple, Patriarche de l'Église Johannite des Chrétiens Primitifs, dite Eglise Templière, successeur Apostolique de Fabré-Palapat, puis de l'abbé François-Ferdinand Châtel, "Primat coadjuteur des Gaules" et enfin de Bernard Clément (1831-1911), qui fut le dernier grand primat de l'Église Johannite des chrétiens primitifs, jusqu'en 1907.

Nous précisons clairement, que ce travail de recherche historique, n'intéresse que ceux qui s'inscrivent dans la filiation Larménus et la succession de Fabré-Palapat.

La résurgence de l'ordre du temple est l'œuvre, de Fabré-Palapat qui s'est appuyé sur la chartre de Larménus pour authentifier une suite non interrompue des Grands Maîtres de l'Ordre, d'Hugues de Payens, fondateur en 1118, jusqu'à lui-même en 1804.

L'ère Fabré-Palapat, ère de la résurgence de l'Ordre du Temple, s'éteindra après sa mort le 18 février 1838, comme vous pourrez le découvrir ci après.

Cette période de 34 années n'aura pas été de tout repos, il devra lutter de manière permanente, contre les représentants du catholicisme romain qui n'auront cesse de vouloir imposer leur dimension, comme étant celle de l'ordre, en lieu et place du Christianisme primitif ou johannite.

Un positionnement totalement aberrant, au regard du fait, que c'est l'église catholique romaine qui a été le co-artisan de la destruction de l'ordre et des atrocités faites aux Templiers, dont Jacques de MOLAY et Geoffroy de CHARNAY brulés sur l'île de la cité.

Aujourd'hui encore, certains affirment toujours que les Templiers d'aujourd'hui, de la filiation Larménus / Fabré-Palapat, ne peuvent être, que catholiques romains.

Nous avons été, récemment, nous même, l'objet, d'attaques d'un autre âge, concernant cette affirmation.

On à voulu, dans la mesure où nous n'acceptons pas ces dires, pour nous erronés et inconcevables, nous faire passer pour des Hérétiques, mot employé et écrit à notre encontre, par certains responsables de groupes, dits, Néo-Templiers.

Nous gardons bien entendu précieusement, ces écrits, en archive.

Ces attaques sont le fait d'intégristes Catholiques, quelque fois en relation avec l'Opus Dei (dont ils font ouvertement référence), qui s'infiltrent un peu partout et au plus haut niveau, y compris dans les mouvements Néo-Templiers actuels et entraînent une fois de plus, ceux qui ne prennent pas le temps de réfléchir, dans l'obscurantisme.

La réalité de l'histoire doit arriver au grand jour, et pour cela, les menaces, d'une certaine inquisition (de retour), n'arrêtera pas notre expression.

C'est cela, qui nous à incité à reprendre nos recherches, pour valider historiquement, le fait que les responsables templiers, d'aujourd'hui, ne peuvent pas être catholiques romains.

Ces recherches, nous ont amené, par rapport aux premières découvertes faites, à aller au-delà de notre volonté première d'analyse et mettre à jour, les faux, couramment usités et ainsi resituer clairement et historiquement, le positionnement des Templiers d'aujourd'hui de la filiation Larménius de Fabré-Palaprat.

Nous avons, de plus, pu retracer la seule lignée historique valide pour la filiation Larménius de Fabré-Palaprat, du début de l'ordre avec Hugues de Payens, jusqu'à nos jours.

* * * * *

Ce travail de recherche, nous a, dans un premier temps, amené à reprendre, toute la filiation, depuis l'origine.

Pour les Grands Maîtres, de Hugues de Payens 1118 à Jacques de Molay 1298, les historiens ne sont pas d'accord sur la liste de ceux-ci, l'un des auteurs, a ajouté à la liste un certain Armand de Grosse Pierre, comme 16^{ème} Grand Maître en 1229.

De même que cet unique auteur, nous l'ajouterons, en effet, nous le retrouvons également dans la liste officielle, indiquée par l'Ordre du Temple ([Manuel du Chevalier - Page 250 à 255](#)).

Voici la liste complète depuis 1118 :

1. Hugues de Payens, 1118, fondateur de L'Ordre et premier Grand-Maître (Hugo de Paganis)
2. Robert de Crédon ou Craon, 1139, (Robertus de Credonio)
3. Eberhart des Barres, 1147, (Eberhardus de Barris)
4. Bernard de Tremelay, 1151, (Bernardus Tremolaius)
5. Bertrand de Blanchefort, 1154, (Bertrandus de Alboforti)
6. Philippe de Naplouse, 1169, (Philippus Neapolitanus)
7. Odon de Saint-Amand, 1171, (Odo de Sancto-Amando)
8. Arnould de la Tour-Rouge ou de Toroge, 1180, (Arnoldus de Turri-Rubra)
9. Jehan de Terric, 1185, (Johannes Terricus)
10. Girard de Riderfort, 1187, (Girardus Riderfortius)
11. Robert de Sablé ou des Sables, 1191, (Robertus Sablaeus)
12. Gilbert Eral ou Roral d'Eral, 1196, (Gilbertus Eralius)
13. Philippe du Plessis, 1201, (Philippus de Plesseio)
14. Guillaume de Chartres, 1217, (Guillelmus de Carnoto)
15. Pierre de Montagu ou Montaigu, 1218, (Petrus de Monteacuto)
16. Armand de Grosse-Pierre, 1229, (Armandus de Petragrossa)
17. Hermann de Périgord, 1237, (Harmannus Petragorius)

Régent : Guillaume de Rochefort, 1244, (Guillelmus de Rupeporti)

18. Guillaume de Sonnac, 1247, (Guillelmus Sonneius)
19. Renaud de Vichy ou de Vichiers, 1250, (Reginaldus Vichierus)
20. Thomas Berald ou de Beraud, 1257, (Thomas Beraldus)
21. Guillaume de Beaujeu, 1274, (Guillelmus de Bellojoco)
22. Théobald Gaudini, 1291, (Theobaldus Gaudinius)
23. Jacques de Molay, 1298, (Jacobus de Molaio)
24. Jehan-Marc Larmenius de Jérusalem, 1314, (Johannes-Marcus Larmenius Hierosolymitanus)
25. Thomas-Théobald d'Alexandrie, 1324 (Thomas - Theobaldus Alexandrinus)
26. Arnould de Braque, 1340, (Arnoldus de Braque)

27. Jehan de Clermont, 1349, (Johannes Claromontanus)
28. Bertrand Du Guesclin, 1357, (Bertrandus Du Guesclin)
29. Jehan premier d'Armagnac, 1381, (Johannes Arminiacus)
30. Bernard d'Armagnac, 1392, (Bernardus Arminiacus)
31. Jehan II d'Armagnac, 1419, (Joahannes Arminiacus)
32. Jean de Croy, 1451, (Johannes Croyus)

Régent : Bernard Imbault, 1472, Lieutenant-Général d'Afrique, (Bernardus Imbaultius)

33. Robert de Lenoncourt, 1478, (Robertus Lenoncurtius)
34. Galéas de Salazar, 1497, (Galéatius de Salazar)
35. Philippe de Chabot, 1516, (Philippus Chabotius)
36. Gaspard de Saulx et de Tavannes, 1544, (Gaspardus de Salciaco Tavannensis)
37. Henry de Montmorency, 1574, (Henricus de Montemorenciaco)
38. Charles de Valois, 1615, (Carolus Valesius)
39. Jacques Rouxel de Grancey (Jacobus Ruxellius de Granceio)
40. Jacques-Henry de Durfort, 1681, Duc de Duras (Jacobus-Henricus de Duroforti, Dux de Duras)
41. Philippe, Duc d'Orléans, 1705, (Philippus, Dux Aurelianensis)
42. Louis-Auguste de Borbon, 1724, Duc du Maine (Ludovicus - Augustus Borbonius Dux du Maine)
43. Louis-Henri de Bourbon, 1737, Prince de Condé (Ludovicus - Henricus Borbonius Condaeus)
44. Louis-François de Bourbon, 1741, Prince de Conty (Ludovicus - Franciscus - Borbonius Conty)
45. Louis-Hercules-Timoléon de Cossé, 1776, Duc de Brissac (Ludovicus - Hercules - Timoléo de Cossé-Brissac)

Régent : Claude-Mathieu Radix de Chevillon, 1792, Lieutenant-Général d'Europe, (Claudius - Mathaeus Radix de Chevillon)

46. Bernard-Raymond Fabré-Palaprat de Spolette, 4/11/1804, né à Cordes (Tarn) (Bernardus-Raymondus Fabré-Palaprat)

Régent : Sidney-Smith, 1838/ 1840, amiral anglais Régent désigné par Fabré-Palaprat et non élu.

L'ordre à donc eut, depuis son origine, 46 Grands Maîtres.

Nous avons ensuite, travaillé sur l'organisation et la structuration de l'Ordre du temple, ce qui nous a permis de mettre à jour, le fait que l'Ordre du Temple, était, structuré en un nombre conséquent de strates hiérarchiques, que certains ont appelé : Cercles Intérieurs et cercles Extérieurs. *(Page 97 - La révélation des templiers)*

La responsabilité hiérarchie de l'ordre étant assurée par les cercles intérieurs, cercles composés uniquement d'ecclésiastiques.

Pour particularité, ces ecclésiastiques, ne relevaient pas des Évêques de l'église catholique romaine.

Autre point à noter, les templiers qui étaient des Chanoines réguliers, étaient exemptés de Juridiction épiscopale.

Rappel : Les neuf premiers templiers, dits Pauvres Chevaliers du Christ, ont d'ailleurs été consacrés en 1119.

Leur chef, le Grand Maître, était le responsable ecclésial, représentant l'Ordre auprès du Pape.

Le Grand Maître ne pouvait donc, que, au minimum, avoir reçu la consécration épiscopale ou l'équivalent d'autorité, son titre étant Souverain Pontife et Patriarche.

Il est donc parfaitement normal, que lors du convent général du 18/5/1810, la lecture du procès verbal du 29 védar 691, de l'analyse du trésor restant des templiers, il est indiqué, entre autres : Un haut de crosse d'ivoire et trois mitres d'étoffe ayant servi aux cérémonies de l'Ordre (qui sont les attributs des Evêques). *(Page 54 - Manuel du chevalier)*

On trouve également, dans ce manuel, la définition de la Règle Intime qui comprend :

Le rituel Magistral, Pontifical et Patriarcal ainsi que le rituel de la haute milice et de la Profession. *(Page 63 - Manuel du chevalier)*

On y indique aussi, que l'onction était faite principalement par les Chevaliers Ecclésiastiques *(Page 301 à 303 - Manuel du chevalier)*, et l'on précise également qu'au sein des Maisons, les chevaliers ecclésiastiques ne mangeaient pas à la même table que ceux qui n'étaient pas ecclésiastiques, appelés, Frères de la milice inférieure.

Il y avait donc, un cloisonnement selon l'appartenance aux cercles extérieurs ou aux cercles intérieurs (ecclésiaux).

De même, le commandement du commandeur de la terre, ne pouvait tenir chapitre, c'est-à-dire que la réunion militaire différait du chapitre spirituel.

Le pouvoir était détenu par les cercles intérieurs (ecclésiaux), avec à leur tête le Grand Maître, qui était, en fonction des statuts de l'Ordre, investi de la puissance Magistrale et de la puissance Apostolique Patriarcale *(Page 180 - Lévitikon)*.

Il fallait donc, qu'au préalable, le Grand Maître soit consacré, rappelons-nous, de la consécration de Jacques de Molay, à Beaune, en 1265.

Fabré-Palaprat reçu lui-même, en consécration, la succession apostolique, par Monseigneur Jean Baptiste ROYER, évêque constitutionnel de Paris le 3 août 1800.

C'est donc le courant ésotérique et religieux, réunissant un nombre restreint de templiers, qui dirigeait et décidait de l'avenir de l'ordre du Temple.

Quelle était donc l'orientation religieuse des templiers ?

On sait qu'au fil des ans, de part leurs contacts, la pensée des templiers, au moins celle des responsables, donc des Cercles Intérieurs, avait beaucoup évolué et s'était écartée de la stricte orthodoxie de l'église catholique romaine.

Ainsi, les relations privilégiées nouées au cœur de la terre sainte avec les chevaliers musulmans, qui participaient au même idéal, nous apparaissent, comme parfaitement normales.

En 1312, le 3 Avril, date où l'Ordre fut supprimé, il faut reconnaître que nous sommes loin des buts et règles de la Milice des pauvres chevaliers du Christ de l'origine, et du rôle passif de gardien du sanctuaire.

Le dernier secrétaire de Jacques de Molay était musulman et l'on dit que Saladin lui-même, aurait été élevé Chevalier Templier, les cercles extérieurs étaient donc très ouverts religieusement, seuls les cercles intérieurs étaient fermés, dans l'orientation ci-dessous définie.

On comprend ainsi, beaucoup mieux, l'animosité du pape envers eux.

En 1835, J.P. ancien élève de l'école polytechnique publie un document intitulé : *(Recherche historiques sur les templiers et sur leur croyance religieuses, réf : in 8° Paris Delaunay)*.

L'auteur précise que : Le Christianisme primitif ou Johannite était la religion des anciens Templiers comme il l'est encore de nos jours (1835).

On trouve cette référence au Johannisme, entre autre dans : *(La traduction littérale des statuts de l'Ordre..., du 1er avril 1813, paru à Paris en 1833 – Imprimerie A.GUYOT, page 24)*, soit : Le G-M est élu en convent général, parmi tous les chevaliers professant la religion catholique, apostolique, johannite, de même aux articles : *(121, page 51 et 293, page 83 du même document)*, pour les autres responsables de l'ordre.

Même référence dans le livre : (*De l'église chrétienne primitive et du catholicisme romain de nos jours, Paris 1833, Pages 207 - 208*) et dans la publication : (*Jérusalem et Rome. Paris 1834*).

Tous les écrits officiels, sans exception, sous la Grande Maîtrise de Fabrè-Palapat, donnent la même référence.

En complément des précédents, nous pouvons citer :

- Discours prononcé à Paris, dans une séance extraordinaire de l'ordre des Templiers, le 3 thebeth 708 (2 décembre 1826), par le baron d'Henin de Cuvillers. In-8.°, Paris, Delaunay.
- Les Templiers de 1830, ou exposition des Doctrines religieuses, morales et politiques des Chrétiens Primitifs ou Johannites, ..., considérée comme société religieuse, association politique, et comme ordre de chevalerie, par L.-T d'Asfeld. In-8.°, Paris 1830.
- Discours sur l'histoire civile et religieuse de l'ordre du Temple, prononcé le 13 janvier 1833, par F.-A. Barginet, de Grenoble. In-8.°, Paris Guyot, 1833.
- Doctrine de la haute initiation du temple, par l'Evêque du Nivernais, précepteur du grand convent. In-8.°, Paris Tillard, 1833.
- Milita Templi, Rapport ministériel au Grand Maître. In-8.°, Paris Moessard, 1833.
- Milita Templi, Ordre du temple. In-8.°, Paris Moessard, 1834.
- Les Templiers (1313), par M. J. Brisset 2 vol. In-8.°, Paris Dupont, 1837.
- Ordre du Temple. Manifeste du grand convent central et primitif de l'Ordre. Déclarations et Décrets. In-4.°, Paris Moessard, 1837.
- Actes du convent général de l'ordre du temple tenu à Paris en 1836 et 1837. In-18, Paris Chassaignon, 1837.

Nous arrêtons ici, la liste qui est encore longue.

Rappelons, que C'est en 1804 que Fabrè-Palapat à réveillé le Temple et qu'il est mort en 1838, la fonction de Grand Maître étant une fonction ad vitam.

A titre personnel, la préparation d'une thèse de doctorat, avec comme toile de fond les valeurs du temple, qui m'a amené à analyser près de 150 ouvrages, articles ou compte rendus sur le temple, soit plus de 30000 pages, me laisse penser de manière totalement identique que : Christianisme Primitif ou Johannite = Religion des Templiers.

Cette analyse préalable, est nécessaire à la bonne compréhension de la suite des événements et de la lutte qui opposa Fabrè-Palapat et les protecteurs (contre vents et marées), de l'église catholique romaine.

Fabré-Palaprat a bien tenu le cap, malgré ces pressions, ces luttes et ce jusqu'en 1838, date de sa mort.

Les statuts de 1813 sont alors les seules règles de la Milice du temple, pour être exécutées dans tout l'empire de l'ordre ([Statuts de l'Ordre, convent général 1813, édition 1833, page 19](#)).

Mais, dès le **Grand Maître décédé**, (18/02/1838), **ses opposants** pro-catholiques romains, **ayant le champ libre**, organisent un convent général (08/6/1839) pour réinstaurer, par décret, la dimension catholique, apostolique et romaine en lieu et place du christianisme primitif (Religion des Catholiques Johannites).

Ils suppriment ainsi, d'un seul trait les 34 années de Fabré-Palaprat et remplacent les statuts de 1813 par ceux de 1705.

Pourquoi ?

Sous Fabré-Palaprat, la dimension religieuse de l'ordre était celle de l'église des chrétiens primitifs (Religion des Catholiques Johannites), appelée Église Templière, donc l'église réveillée par le Grand Maître ([Statuts de l'Ordre, convent général 1813, édition 1833, page 24 article 29](#)).

Par contre, **dans les statuts de 1705**, publiés seulement en 1840 (135 ans après), au chapitre V, Section : Des princes, article 4, il est noté : **Le Grand Maître est élu au convent général, parmi les chevaliers professant la religion catholique, apostolique et Romaine.**

Qu'en penser ?

Ce coup de force, va totalement à l'encontre de la réalité de l'histoire.

En effet, les catholiques romains imposaient ainsi, aux templiers de l'époque de Fabré-Palaprat, d'aimer et révéler, les bourreaux de leurs prédécesseurs, ceux qui ont amené Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay au bucher, le 18 mars 1314.

Il était également contraire au fait que l'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon avait été abrogé par décision unilatérale et irréfragable de Clément V, lors du **Concile de Vienne**, le 2 mai 1312.

Certains voudront rétorquer : Parchemin de chinon.

Faux : Le parchemin de Chinon, document officiel et gardé secret par le Vatican, précise uniquement l'absolution du Pape Clément V envers les Templiers et leurs chefs, **mais n'abroge en aucun cas, la dissolution de l'Ordre, lors du concile de Vienne**, qui avait pour conséquence, la **fin définitive de l'Ordre, en tant que "Ordre catholique romain"**, le décret de condamnation de l'ordre du temple précise clairement, que tout catholique romain, revendiquant, le statut de membre de cet ordre était ipso facto excommunié latae sententiae par Rome. (Traduction littérale des statuts de l'Ordre..., du 1er avril 1813, paru à Paris en 1833 – Imprimerie A.GUYOT, page 11)

Cette aberration démontre, de manière flagrante, l'état d'esprit de ces dogmatiques, qui comme l'histoire l'a montré par ailleurs, n'hésitent pas à piétiner les valeurs humaines et les enseignements du Christ.

Une fois de plus, les responsables catholiques romains, montrent, qu'ils ont toujours été et sont toujours prêts à tout, y compris ne pas respecter les décisions prises au plus haut niveau de leur église, pour préserver leur prédominance religieuse dans la cadre de la Chrétienté, dont ils font partie, mais qui ne leur appartient pas.

Comment croire et suivre les **membres de cette église catholique romaine**, qui n'hésitent pas à **renier les décrets de leur hiérarchie et se mettre eux même en position d'excommunication ?**

Il existe ainsi deux discours, un officiel et un officieux qui lui est opposé, au service de l'affirmation de l'hégémonie des catholiques romains.

Tout est d'ailleurs clairement dit, [page 111 du livre : De l'église chrétienne primitive et du catholicisme romain de nos jours, Paris 1833](#), qui présente l'un des dogmes de l'église catholique romaine, je cite : L'église romaine est l'église mère et la maîtresse de toutes les églises.

La conclusion de cette partie d'analyse est claire et irréfutable, au regard des éléments présentés ci dessus, la seule affirmation possible, est que les Templiers de la filiation Palaprat / Larménius, ne peuvent, en aucun cas, se référer à l'église catholique romaine, sous peine d'excommunication de facto.

Conséquences de ce coup de force, du 08/6/1839 ?

Un résultat bien piètre, qui ne fit que provoquer la désagrégation de l'ordre, faisant qu'il s'éteindra rapidement, faisant ainsi que la succession de Fabrè-Palaprat, le 46^{ème} Grand Maître de la Filiation Larménius, s'est retrouvée de fait en sommeil.

Jean Laurent, dans son Bloc Notes (<http://www.jlturbet.net/article-21239706.html>), précise :

Il faut noter pour l'ensemble de "l'œuvre" Palaprat-Larménius, que sa filiation directe en est réellement éteinte. Son dernier conseil s'est déroulé le 12 Mars 1841, après s'être divisée en 2, voire 3 Branches dès 1838.

Le templarisme, malgré cela, continue, mais de quel templarisme s'agit-il ?

La dimension templière, est, de nos jours, mise en œuvre par ceux que l'on appelle des Néo-Templiers.

L'on peut également considérer que, dans le monde, environ 85% des Néo-Templiers, disent se référer de la filiation Palaprat / Larménius.

Toutefois, ces 85%, par méconnaissance ou manque d'analyse et de recherche, font des amalgames, des confusions et sont donc dans l'erreur.

En effet, ils attribuent les statuts de 1705 à la filiation Palaprat / Larménius, ce qui, outre une erreur totale, est une aberration historique.

Attention, cette erreur est toujours pérenne dans les esprits, j'ai moi-même, à Porto, le 23 février 2003, été trompé, volontairement ou pas par le grand maître de l'un des groupes néo-templier se réclamant de la filiation Fabrè-Palaprat, Fernando Pinto de Souza Fontes de l'OSMTH.

Il m'a offert et dédicacé, ce qui semblait être un présent de grande valeur, les statuts de l'Ordre, mais là encore, les statuts Généraux de 1705, et non ceux de 1813.

Il n'est pas question, de mettre au banc des accusés, ceux, qui par méconnaissance, manque d'analyse ou parce que cela les arrangeait, ont repris à leur compte les statuts de 1705, pensant sincèrement ou pas, que c'était les bons, alors que seuls ceux de 1813 font force de loi pour la filiation Palaprat / Larménius.

La référence à la filiation Palaprat / Larménius, entraînant, de fait, la référence aux statuts de 1813.

Dans le cas contraire, la seule filiation au Temple, qui l'on peut accorder, est celle de l'esprit, peut être du cœur mais rien d'autre.

Que reste-t-il de l'Ordre du Temple de Fabr -Palaprat, en conformit  avec la chartre de Larm nius ?

En 1870, le dernier dignitaire, le docteur Vernois, prend la d cision de remettre les papiers et les quelques biens mat riels de l'Ordre aux Archives Imp riales (les Archives de France actuelles) o  elles sont toujours.

Depuis, les **lignes successorales**, d clar es par les groupes n o-templiers, qui se d clarent (abusivement) de la succession Fabr -Palaprat, sont souvent **hilarantes**.

Concernant la p riode jusqu'  1932, nous avons trouv , pour la phase de **1840   1850**, Edward VII d'Angleterre et Georges V de Hanovre.

Souriez, Edward VII d'Angleterre est **n  en 1841**. (Titre de droit, sans doute, de par sa naissance !!! et ainsi Grand Ma tre   l' ge de 1 an !!!).

Viennent ensuite, Narcisse Valleray, A.G.M. Vernois et un certain Joseph P ladan qui "aurait"  t  grand Ma tre de 1892   1894, l  encore, notons que, en 1891, ledit P ladan   fond  l'association de l'ordre du temple et de la rose croix ou ordre de la rose croix catholique dont il  tait : Sar M rodak. Quel rapport avec l'ordre du temple ?

Ce n'est qu'en 1932, que trois chevaliers Belges, Joseph Cleeremans, Gustave Jonckbloedt et Th odore Covias, se r clamant (toujours abusivement), de la Filiation Fabr -Palaprat, fondent   Bruxelles, l'Ordre souverain et militaire du Temple, dont l'enregistrement para t au moniteur Belge le 20 janvier 1933.

Cet Ordre, aura une lign e continue, bien que chaotique jusqu'  nos jours, avec entre autres, Fernando Pinto de Souza Fontes, toujours d clar  comme grand ma tre de l'OSMTH en 2015.

Uniquement pour la France, on compte aujourd'hui, pas moins de 5 groupes diff rents, portant le titre d'OSMTH ou OSMTJ.

Le constat est le suivant :

Des personnes, qui ne sont pas issues des chr tiens primitifs (Religion des Catholiques Johannites), comme cela  tait n cessaire pour diriger l'ordre, sous Fabr -Palaprat, se r clament sans aucune l gitimit , comme  tant les nouveaux responsables de l'ordre du temple, de la filiation Palaprat / Larm nius.

Tout en respectant, l'esprit et la bonne volont  de ses personnes, nous sommes oblig s d'affirmer que ces nouveaux ordres, ceux des "N o-Templiers" ne sont que des autocr ations, sans aucune filiation r elle.

La seule **filiation** que l'on puisse leur reconnaître, est celle **de l'esprit ou du cœur**, sachant que cela reste totalement partiel, puisque ces groupes ignorent la dimension successorale de Fabré-Palaprat.

La plus importante de nos jours, l'OSMTH ou OSMTJ, ne peut donc, se référer, en aucun cas, à une filiation directe, qui plus est, celle de Fabré-Palaprat / Larménius.

C'est également le cas, de nombreux autres ordres dit néo-templiers.

Sans vouloir les citer, nous pouvons affirmer, que certains se sont auto créés, sans même qu'aucun Chevalier, **régulièrement adoubé**, soit présent parmi eux.

Combien de Groupes comme cela ?

En 1972, Laurent Dailliez en dénombrait 47, je n'ose en faire le compte aujourd'hui.

De plus, Le Vatican est toujours très attentif à tout ce qui concerne l'Ordre du Temple et sa résurgence sous différentes appellations, ainsi, ROME confie à certains ecclésiastiques de surveiller ces groupes de près.

Le cardinal TISSERAND avait d'ailleurs été chargé par ROME, de surveiller la résurgence Templière et d'étudier son processus en profondeur, de prendre contact avec différentes associations Templières, avec pour but de les infiltrer, voir de les récupérer.

En conclusion, l'Ordre du temple et le titre de Templier, suscite un tel intérêt, que beaucoup (les responsables des groupes), font tout et n'importe quoi, pour s'en parer, en commençant par le non-respect de l'historicité et en poursuivant par des luttes intestines intergroupes, alors que tous se disent "Templiers de Jérusalem".

De plus, la plupart des membres de ces groupes, sont tellement heureux de pouvoir porter une magnifique cape avec une croix rouge, et de se proclamer "Templiers", qu'ils se contentent de suivre le mouvement "imposé de fait", sans se poser de questions et sans analyses, comme nous le faisons actuellement.

Espérons qu'ils saisiront l'opportunité de ces quelques pages, pour sortir de l'obscurantisme.

Où est donc, aujourd'hui, "L'Ordre du temple", de la filiation Larménius, de Fabr -Palaprat ?

Pour cela il faut se souvenir qu'en 1828, l'ordre avait pris le nom d'Eglise des chr tiens primitifs d nomm e Eglise Templi re ([Wikip dia](#)).

Il est donc n cessaire d'examiner pr cis ment ce qu'est devenu l'Eglise des Chr tiens Primitifs, sachant que sa perp tuation se fait, d' v que en  v que, comme toutes les filiations apostoliques, le premier de la liste Fabr -Palaprat, qui comme indiqu  pr c demment, re u, en cons cration, la succession apostolique, par Monseigneur Jean Baptiste ROYER,  v que constitutionnel de Paris le 3 ao t 1800.

La voici :

- Bernard-Raymond Fabr -Palaprat (n    Cordes, le 29 mai 1773, et mort   Pau, le 18 f vrier 1838), qui avait  t  ordonn  pr tre en 1793 par Mgr Jean Dangles,  v que constitutionnel du Lot. C'est en 1804 que Bernard-Raymond fonda l' glise johannite des premiers chr tiens, nomm e plus occultement, d s 1812,  glise apostolique templi re gnostique et johannite, qui grandira sous ce nom, ou sous le nom abr g  d' glise johannite templi re. Le docteur Fabr -Palaprat a pratiqu  la m decine   la cour de Napol on Ier. Selon les dossiers de la Biblioth que nationale   Paris, il re ut d'ailleurs la L gion d'honneur en 1814, pour conduite h ro ique pendant le si ge de Paris. C'est en cette m me ann e de 1814, dix ans apr s sa fondation donc, que l' glise johannite des premiers chr tiens fut reconnue officiellement par le gouvernement fran ais. Que ce soit comme m decin, fonctionnaire, praticien  sot rique ou comme patriarche de l' glise johannite, Mgr Bernard-Raymond Fabr -Palaprat a toujours magnifiquement projet  le sens profond de son chemin spirituel dans le service de la communaut . C'est en 1831, apr s la r volution de Juillet, qu'il publia l'Evangelikon, une version gnostique de l' vangile de Jean, pr c d e d'un commentaire  crit par Nic phore - moine grec d'Ath nes -, qui portait le nom de Levitikon. Fabr -Palaprat affirma avoir achet  ce manuscrit v lin (pr tendument dat  du xve si cle)   Paris, chez un bouquiniste le Jour de l'An de 1804. C'est en 1834 que Fabr -Palaprat introduisit dans son  glise une messe johannite particuli re, rituel gnostique qui pr figurera la messe des Trois Calices encore utilis e aujourd'hui dans les  glises Rosicruciennes le dimanche de la Trinit . Dans sa vieillesse, ce m decin  sot rique du pays cathare quitta Paris pour se retirer   Pau, ville o  de nombreux h r tiques avaient pu fuir les feux de l'oppression. Il y mourut bien entour , le 18 f vrier 1838. C'est en 1810 qu'il transmet la succession apostolique  ...

- Jean Machault (1770-1845) comme bailli du Jutland, coadjuteur de l' glise johannite des chr tiens primitifs. Il devint primat de cette  glise d s

1814. Le 20 février 1831, assisté de Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, il consacrera, comme primat des Gaules...

- François-Ferdinand Toussaint Châtel (1795-1857). Mgr Châtel était prêtre dans l'Église catholique de France depuis 1818. Il fonda, en 1831, L'Église catholique française. Il consacrera, comme primat de l'Église albigeoise, le 24 juin 1836...

- Michel-Henri d'Adhémar (1801-1900). Déjà prêtre de l'Église johannite, maintenant primat de cette Église, Mgr d'Adhémar dirigea discrètement, mais longtemps, la primatie... C'est le 2 février 1857 qu'il transmit la succession apostolique à...

- Manuel Lopez de Brion (1830-1874), reçu évêque néo-cathare dans la ville d'Albi. C'est le 2 février 1860, que Mgr Manuel Lopez de Brion transmet la succession apostolique de l'Église albigeoise à...

- Bernard Clément (1831-1911). Le discret évêque Clément, qui fut le maître occulte et secret de l'ésotériste Arnold Krumm-Heller, devint le grand primat de l'Église johannite des chrétiens primitifs.

Il le resta jusqu'en 1907, où un grand concile put se réunir à Lyon. C'est à cette occasion, que Sa Grâce B. Clément (sous l'orthographe américaine de son nom : Clemens) devint évêque pour les Amériques de la nouvelle Église gnostique universelle (EGU) et, que grâce à l'échange des transmissions sub conditione, la succession advint à...

- Jean Baptiste Bricaud, dit Joanny (1881-1934). Intime de Papus, qui le présente à maître Philippe (1849-1905), Bricaud est en quête d'une Église. C'est pour cela qu'il entre en relation, en janvier 1901, avec le patriarche gnostique Fabre des Essarts (1848-1917), successeur depuis 1895 de Valentin II, Jules Doinel (1842-1902), fondateur de l'Église gnostique première du nom, à laquelle il adhère et où il reçoit l'investiture épiscopale pour le diocèse de Lyon-Grenoble, le 3 mars 1901. Il y œuvre, aux côtés de Louis-Sophrone Fugairon, évêque gnostique lui aussi. Mais conscient des difficultés posées par la validité contestable de la succession de Bernard Clément - la lignée des évêques constitutionnels fait référence à des clercs qui ont pris le parti d'abandonner la cléricisation pour une laïcité politique, souvent très éloignée de la véritable vocation spirituelle, il prend contact en 1912 avec Mgr Louis-François Giraud (1876-1950), qui l'ordonne prêtre le 25 juillet 1912, et le consacre évêque le 21 juillet 1913, avec la charge de coadjuteur dans l'Église orthodoxe latine (qui deviendra l'Église gallicane). Il devient alors titulaire de la succession apostolique du patriarcat syro-jacobite d'Antioche, remontant à l'apôtre Pierre - fondateur en l'an 38 - par la lignée d'Évode. Cette succession apostolique, absolument valide, légitime alors toutes les lignées postérieures. Et c'est ainsi que l'Église gnostique universelle, regroupera tous les courants traditionnels les plus

marquants sous la succession d'Antioche. S. G. Joanny Bricaud (Tau Jean II), fort de cette légitimité incontestable, élève à l'épiscopat, le 5 mai 1918, dans l'Église gnostique universelle, monseigneur...

- Victor Blanchard (1877-1953), Tau Targelius, né à Versailles, le 10 juillet 1877. Sa vie profane est celle d'un haut fonctionnaire, au service de l'État : il fut secrétaire rapporteur à la Chambre des députés, chef du secrétariat général de la présidence de l'Assemblée nationale et chef du service des archives. Il sera aussi président de l'Amicale des fonctionnaires. Victor Blanchard fut une personnalité du monde parlementaire, monde qu'il quittera en 1940 par retraite anticipée, pour ne pas servir le régime de Vichy. Ésotériste très actif, tant dans le martinisme que dans la maçonnerie, jusqu'à sa mort, il consacre, le 7 janvier 1945, selon les rites du Pontifical catholique romain...

- Roger Ménard, évêque de l'Église gnostique universelle, qui devient le discret Tau Éon II. Roger Ménard fonda aussi la très interne Église gnostique kuldée. Il consacre le 10 juin 1946...

- Robert Ambelain (1907- 1997), Tau Robert-Jean III, évêque gnostique de Samarie. À partir de 1953, L'Initiation accueille sous sa signature épiscopale des études sur « la gnose chrétienne ». Le 15 août 1960, il hérite de Mgr Dupont du patriarcat de l'Église gnostique universelle qu'il fusionne avec sa propre communauté, constituée en 1954 sous le nom d'Église gnostique apostolique. En 1956, cette Église se place sous les auspices d'Origène, qu'elle reconnaît comme saint patron. En septembre 1958, Robert Ambelain en est élu patriarche, par le haut synode, sous le nom de Jean III et, le 20 décembre 1959, Tau Charles lui confère le pallium patriarcal légué par Mgr Giraud, qui avait consacré Joanny Bricaud avant lui. C'est aussi en cette année 1959 (le 31 mai) qu'il consacre...

- Roger Deschamps, Tau Jean Rudiger in ordine, comme évêque de l'Église gnostique apostolique de Liège. Aucune archive n'existe à son sujet, comme, par périodes, l'Église gnostique se fait très secrète. On sait que Tau Jean Rudiger devint primat pour la Belgique, et Mgr Philippe-Laurent de Coster - actuel patriarche de l'Église vieille-catholique romaine latine de Flandres - ajoute, dans un courrier récent (du 8 juin 2011) : « [...] Quant à Roger Deschamps, nous n'avons aucun document à son sujet. Seul le témoignage verbal d'Armand Toussaint nous a décrit le personnage. Armand Toussaint fut un homme très correct, il est possible de se fier à lui absolument. » C'est en effet Roger Deschamps qui consacre le 1er juin 1963...

- Armand Toussaint (1895-1994). Tau Raymond Panaghion in ordine, fonde, en 1964, l'Église rosicrucienne apostolique qui regroupe bientôt l'essentiel des transmissions apostoliques occidentales. Après le décès de Serge Marcotoune, le 15 janvier 1971, Armand Toussaint fonde l'Ordre

martiniste des chevaliers du Christ, à partir de la double filiation du martinisme russe et de la filiation chevaleresque. L'Église rosicrucienne apostolique se développe formidablement ; sous la houlette de Tau Hieronymus (Triantaphyllos Kotzamanis), elle deviendra l'Église rosicrucienne apostolique et gnostique, sa forme actuelle. C'est Armand Toussaint, sans doute un de nos plus grands patriarches, qui consacre, le 22 juillet 1989...

- Pôl Lysis (1958), aussi nommé Tau Phaidros en Occident, copatriarche de l'Église rosicrucienne apostolique et gnostique. Comme l'être ne porte aucun nom, Tau Phaidros ne souhaite pas qu'ici soit révélée son identité profane. Il transmet, le 27 octobre 2007, la succession apostolique de l'apôtre Pierre par les patriarches d'Antioche à...

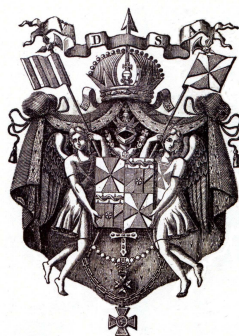
- Tau Sendivogius (1961). Mgr Paul Sanda, patriarche de l'Église apostolique templière gnostique et johannite - Église initiatique très fermée, uniquement réservée à des cercles internes de recherche, comme indiqué dans son livre ([Rituel de Guérison par les archanges, Grand Grimoire des Archevêques, Editions Trajectoire - 2012](#)), qui consacre...

- Tau Larménus (1948). Mgr Gérard Harel, (consécration actée du 30 mars 2013), l'actuel patriarche de l'Église Johannite des Chrétiens Primitifs, Église des Anciens Templiers et des Templiers de nos jours, dite : "Église Templière", réveillée le 30 novembre 2014, authentique et unique succession de Fabrè-Palapat.

La boucle est bouclée, (Gérard Harel), héritier Apostolique légitime de Bernard Raymond (Fabrè Palapat), est, de fait **l'héritier légitime de "l'Ordre du Temple"**.

Après avoir réveillé l'ordre, le 18 mars 2014, date symbolique du 700^{ème} anniversaire, conformément aux statuts de 1813, il a été élu, lors du convent du 6 décembre 2014, **47^{ème} Grand Maître**, dans le cadre d'une **filiation, ininterrompue, depuis Hugues de PAYENS**.

V. D. S.A. (Vive Dieu Saint Amour – Devise des chrétiens primitifs)



Principales références bibliographiques, utilisées pour cette analyse historique :

- La révélation des templiers, Lyn Picknett – Clive Prince, édition du Rocher 1999.
- Le manuel des chevaliers de l'Ordre du temple, publié à Paris, chez : Le chevalier A. Guyot, imprimeur de la milice du temple, rue Mignon n° 2, en 1825, an de l'ordre 707.
- Lévitikon, Bernard – Raymond, librairie des Chrétiens Primitifs, rue du Roi Doré. Saint Louis, n°4, 1831.
- Traduction littérale des statuts de l'Ordre..., du 1er avril 1813, paru à Paris en 1833 – Imprimerie A. GUYOT.
- De l'église chrétienne primitive et du catholicisme romain de nos jours, Paris 1833.
- Jérusalem et Rome. (Débats entre les journalistes protecteurs du catholicisme romain de nos jours et les conservateurs du christianisme de l'Église primitive). Paris 1834
- Recherches historiques sur les templiers et sur leurs croyances religieuses, par J. P., réf : in 8° Paris Delaunay, 1835.
- Wikipédia.
- Discours prononcé à Paris, dans une séance extraordinaire de l'ordre des Templiers, le 3 thebeth 708 (2 décembre 1826), par le baron d'Henin de Cuvillers. In-8.°, Paris, Delaunay.
- Les Templiers de 1830, ou exposition des Doctrines religieuses, morales et politiques des Chrétiens Primitifs ou Johannites, ..., considérée comme société religieuse, association politique, et comme ordre de chevalerie, par L.-T d'Asfeld. In-8.°, Paris 1830.
- Discours sur l'histoire civile et religieuse de l'ordre du Temple, prononcé le 13 janvier 1833, par F.-A. Barginet, de Grenoble. In-8.°, Paris Guyot, 1833.
- Doctrine de la haute initiation du temple, par l'Evêque du Nivernais, précepteur du grand convent. In-8.°, Paris Tillard, 1833.
- Milita Templi, Rapport ministériel au Grand Maître. In-8.°, Paris Moessard, 1833.
- Milita Templi, Ordre du temple. In-8.°, Paris Moessard, 1834.
- Les Templiers (1313), par M. J. Brisset 2 vol. In-8.°, Paris Dupont, 1837.
- Ordre du Temple. Manifeste du grand convent central et primitif de l'Ordre. Déclarations et Décrets. In-4.°, Paris Moessard, 1837.
- Actes du convent général de l'ordre du temple tenu à Paris en 1836 et 1837. In-18, Paris Chassaignon, 1837.
- Rituel de Guérison par les archanges, Grand Grimoire des Archevêques, (Editions Trajectoire – 2012)

(Ce document est la mise à jour du document daté du 11/12/2013)

Tau Larménus, 26/04/2015.